



**Palais d'Iavoloha, 15 août 2013. Yang Min, nouvel Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire de Chine à Madagascar, présentant ses lettres de créance au Président de la transition, Andry Rajoelina**

**Décembre 2014.** L'ambassade de Chine se dit « *choquée* » ; le gouvernement malgache accuse un haut dirigeant de la transition d'être derrière l'explosion sociale qui a entraîné mort d'homme et la destruction de l'usine ainsi que le pillage de riz et la fuite des Chinois. Où est la vérité dans tout cela ?



**Mai 2014.** Après une grève de cinq jours sans discontinuité, les employés de la Sucrierie de Complant de Madagascar (Sucoma) sise à Morondava ont décidé de reprendre le travail. Cela a fait suite à une médiation du Ministre de l'industrie, du développement du secteur privé et des petites et moyennes entreprises, Jules Etienne Rolland, qui est descendu sur le terrain afin de tenter de dénouer cette crise basée sur des questions de salaire et d'horaires de travail.





CONFERENCE DE PRESSE SUCOMA ANTANANARIVO, 15 DECEMBRE 2014

COMUNIQUE DE PRESSE

Le 6 novembre 2014, quelques employés de SUCOMA à Morondava ont bloqué le portail de l'industrie sans prévenir. Ils ont coupé l'électricité et l'eau. Ils ont interdit beaucoup de personnes qui ne travaillent pas au site de l'industrie. Ils ont revendiqué un SMIC de 320.000 Ariary pour les cadres du Conseil à l'usine et les boboyers (un salaire équivalent à celui d'un fonctionnaire bachelier à Madagascar). Ils ont demandé l'indemnité des salaires non versés pendant 12 mois. Ils ont revendiqué l'indemnité de départ de tous les employés chinois. On a tenté de négocier avec eux sur ces revendications dans la procédure normale conformément à la loi malgache et sans succès à ce jour.

Le 26 novembre 2014, après des heures blanches et des fautes, les grévistes ont commencé à attaquer les chinois. Ils ont pris des voitures par force, défilé des machines, coupé des poteaux électriques et ont défilé dans la rue. Nous avons fait organiser une conférence de presse à Antananarivo mais elle a été annulée en dernière minute par le ministre de l'Industrie.

Le 27 novembre, le ministre de l'Industrie Jules Etienne est descendu à Morondava avec le chef de région de Membre Gilbert. Revenu en la présidence de SUCOMA Wang BING ainsi que le Directeur Général de SUCOMA WANG EN.

Le ministre a rencontré les membres de grèves mais nous ne savons pas de quoi il est parti. Il nous a parlé en version française que l'Etat va indemniser les diglus mais que les grévistes ne sanctionnent ceux qui ont enlevé les diglus. Le ministre a insisté à la presse après avoir dit un contrat a été signé entre les grévistes et les dirigeants de SUCOMA et que les grévistes peuvent rejoindre leur travail sans problème. Pourtant, nous n'avons pas signé aucun contrat.

Après cette intervention, la situation est devenue plus.

Le 28 décembre 2014, SUCOMA a demandé l'intervention de la gendarmerie pour contrôler la situation.

Le 29 Décembre, le Premier ministre Elio Rajaon, accompagné par le Secrétaire d'Etat pour le Développement Rural, est descendu à Morondava devant la situation. « Le patrimoine de l'Etat ne doit pas être pillé », a-t-il dit.

Le procureur de la République de Morondava a formé une équipe d'enquête mais les membres des troubles ont été déjà informés par avance et ont organisé des troubles.

Le 30 décembre 2014, les membres des troubles ont commencé à empêcher les employés à travailler, ce qui a fait le gouvernement de la région pour enquêter. Pendant les opérations des membres des troubles et d'autres incidents se sont retrouvés pour empêcher la circulation de la gendarmerie. L'armée a aussi des armes et les armes.

Pour notre sécurité, la gendarmerie nous a proposé de quitter le site parce que les grévistes ne sont pas suffisants. Des éléments de force de l'ordre à bord d'un pick-up nous ont évacués jusqu'à Mambitry.

La situation est devenue plus, l'industrie a été pillée et incendiée, des machines et voitures de l'entreprise ont été détruites. SUCOMA n'a pas encore évacué les diglus mais se réfère seulement aux déclarations médiatiques.

L'ambassade de Chine, avant, pendant et après tout cela a été toujours informé de tout ce qui s'est passé et a contacté le gouvernement malgache pour une intervention rapide et efficace. SUCOMA a toujours travaillé avec le gouvernement et a toujours respecté les lois avec le gouvernement.

La société SIRANALA à Morondava a été créée vers 1980 mais elle a été en faillite comme beaucoup de sociétés d'Etat malgaches. C'est à propos le gouvernement malgache de demander au gouvernement chinois d'apporter son aide au redressement de la Société SIRANALA. Le gouvernement chinois a envoyé la société COMBANT pour apporter sa compétence administrative et technique et les deux pays ont commencé sur la location gérée de SIRANALA en 1997. La société est devenue la Société de Conseil de Madagascar SUCOMA.

SUCOMA a toujours respecté la loi et le code de travail en vigueur à Madagascar, et a toujours suivi sans retard l'augmentation des salaires proposée par le gouvernement malgache. Elle contribue au développement de Madagascar. Elle paie ses taxes et impôts. Le coût total de ses dépenses mensuelles arrive à 25.893.200.000 Ariary, dont 4.444.000.000 Ariary pour le montant mensuel des salaires des employés malgaches, 2.654.400.000 Ariary pour les loyers et charges à payer en faveur l'Etat malgache, 1.500.000.000 Ariary pour le loyer annuel du local, 14.235.100.000 Ariary pour l'approvisionnement local et 1.232.000.000 Ariary pour les prestations sociales y compris le décaissement, transport, et télécommunications.

En base même, SUCOMA donne des emplois directs à 700 malgaches, mais le nombre des employés arrive jusqu'à plus de 2000 employés en base saison parce que des employés saisonniers et journaliers sont recrutés.

Dans le contrat de location gérée entre les deux gouvernements, le gouvernement malgache assure un climat serein et travail d'amélioration.

Les employés saisonniers existent toujours dans le monde. En cela existe aussi pour le cas des autres secteurs à Madagascar. Aucune loi dans le monde ne prévoit que les employés saisonniers doivent être intégrés en tant que salariés fixes.

Selon le décret n° 7084-010 du 23 Mars 2012 qui a réglé le régime salariaux d'ouvriers du SICIC pour le secteur agricole et de 1244-010 pour le secteur industriel.